



FLASH INFO – 13 juillet 2023

**Lancement de 5 appels à financeurs pour
un montant total maximum de 357,6 millions d'euros HT
(48,085 TWh cumac)**

**Propositions à faire parvenir à chaque porteur concerné
à l'adresse indiquée jusqu'au lundi 4 septembre 2023 – 13h**

PROGRAMME « Toits d'Abord 2 »

Programme n° PRO-PE-15

La Fondation Abbé Pierre lance un appel à financeurs pour un montant maximum de 8 M€ (1 TWh cumac de CEE PE)

La Fondation Abbé Pierre lance un appel à financement pour le programme « **Toits d'Abord 2** », **programme de soutien à une production d'une offre locative à loyers très sociaux et à haute performance énergétique**. Cette offre est destinée aux ménages les plus défavorisés, en situation de grande précarité énergétique, en complémentarité avec l'ensemble des actions menées par la Fondation Abbé Pierre pour lutter contre le mal-logement dans toutes ses dimensions.

Les obligés intéressés ont jusqu'au lundi 4 septembre 2023 - 13h00 pour proposer un engagement.

Le programme CEE « **Toits d'Abord 2** », porté par la Fondation Abbé Pierre a pour ambition de soutenir **la production de 1 500 à 1 800 logement sur la période 2024-2026**.

Il vise à développer **cette production à travers un soutien à des acteurs à l'ingénierie et au financement éprouvé depuis près de 20 ans auprès de nombreux partenaires et 10 ans sous la forme d'un programme**. La structuration du programme bénéficie de cette expérience dans le cadre d'une Fondation reconnue d'Utilité Publique garantissant le processus au regard de l'objectif social et écologique.

Les objectifs en termes de performances énergétiques sont, pour les opérations de réhabilitation, d'atteindre des performances de classes A, B ou C à partir de logements de classes E, F ou G. Une partie d'opérations mixtes et neuves sont concernées minoritairement et visent des performances de classes A ou B.

Cette production, et les partenaires y participant, bénéficie de la capitalisation de la structure. Le partage d'expertise, la mise en réseau et l'ouverture du programme à l'ensemble des acteurs répondant aux objectifs du programme doivent permettre de qualifier les réponses apportées en termes de confort et de stabilité pour les personnes les plus précaires face aux enjeux climatiques et sociaux actuels et à venir.

Au regard de l'ambition du programme concourant à la lutte contre le mal-logement, la Fondation Abbé Pierre co-finance ce programme.

La Fondation Abbé Pierre est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 8 M€ HT correspondant à 1 TWh cumac pour la période 2024-2026, soit un facteur de conversion à hauteur de 1 MWh cumac de CEE Précarité pour 8€ HT versés au fonds du programme.

Les contributions au fonds du programme « **Toits d'Abord 2** » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par la Fondation Abbé Pierre jusqu'au 31 décembre 2026.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage qui se réunira *a minima* annuellement.

Les propositions devront préciser :

- Le montant en euro et le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac que l'obligé s'engage à financer pour Toits d'Abord 2 sur 2024-2026 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau de son obligation pour la période P5 et pour l'année 2023, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt, la connaissance et l'engagement de l'obligé dans les actions de solidarité, notamment de lutte contre la précarité énergétique, en faveur des personnes les plus défavorisées en lien avec les objectifs et les valeurs promus par le porteur du programme.
- Les propositions d'appui à la mise en œuvre du programme Toits d'Abord et notamment en matière de relais du programme pour intensifier la production d'une offre nouvelle de logements très sociaux et à haute performance énergétique.

Il est proposé d'ouvrir le financement par tranches de 100 GWh cumac.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, la Fondation Abbé Pierre sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade ou ayant un faible ratio entre financement de programmes CEE et obligation (15% de la note finale) ; les candidats n'ayant pas financé de programme recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (15 % de la note finale)
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions de solidarité, notamment de lutte contre la précarité énergétique, en faveur des personnes les plus défavorisées (35 % de la note finale)
- Sous-critère 4 = Qualité de l'offre au regard de la clarté des propos et des propositions d'appui à la mise en œuvre du programme Toits d'Abord 2 notamment en matière de relais du programme pour intensifier la production d'une offre nouvelle de logements très sociaux et à haute performance énergétique. L'engagement de l'obligé dans la transition écologique avec une attention particulière aux enjeux pour les personnes les plus défavorisées, l'intérêt et la motivation du candidat, etc. (35 % de la note finale).

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous: <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition par mail en PDF (10 Mo maximum) sur papier à entête et signées à Florian Huyghe, fhuyghe@fondation-abbe-pierre.fr avant le lundi 4 septembre 2023 à 13h00.

PROGRAMME « APPEL D’AIR »

Programme n° PRO-INNO-64

L’association AI Cargo Foundation lance un appel à financeurs pour un montant maximum de 4,9 M€ (0,7 TWh cumac)

L’association AI Cargo Foundation lance un second appel à financement pour le programme CEE « APPEL d’AIR » PRO-INNO-64. Les obligés intéressés ont jusqu’au 4 septembre 2023 à 13h00 pour proposer un engagement.

Porté par AI Cargo Foundation et ses membres, le programme « Appel d’air » vise à sensibiliser, accompagner et engager les acteurs professionnels du transport et de la logistique (chargeurs, commissionnaires, entreprises du fluvial, du ferroviaire, transporteurs, éditeurs, et territoires) au report modal ferroviaire et fluvial du transport de marchandises par le biais de l’outil numérique.

Ce programme a pour objectif de sensibiliser 4 000 entreprises, d’en labelliser 250 et d’assister numériquement l’équivalent de 2 milliards de tonnes.km pour le report modal ferroviaire et fluvial.

Le volume de certificats d’économies d’énergie délivré dans le cadre de ce programme n’excède pas 1 TWhcumac au total sur la période 2022-2025.

AI Cargo est une association loi 1901 financée par l’Etat, issue du HUB France IA. L’objet de l’association est l’amélioration des chaînes de transport et l’adoption de nouveaux usages autour de la transition écologique basé sur l’utilisation de la DATA et de IA.

AI Cargo Foundation collabore avec les acteurs de la filière et les organisations professionnelles du secteur à sensibiliser et rassembler les compétences pour animer l’environnement numérique d’innovation au service de la transition écologique. AI Cargo Foundation développe des applicatifs collaboratifs pour décarboner les chaînes de transport basé sur une plateforme d’échange de données DATA-IA.

Le présent programme CEE vise à être un levier utile aux acteurs de la chaîne de transport et logistique pour favoriser la numérisation du secteur et pour engager à court et moyen terme le secteur du transport des marchandises vers un accroissement de services facilitant le report modal en faveur des modes ferroviaires et fluviaux. Le programme APPEL d’AIR contribuera à améliorer l’efficacité énergétique du fret français et contribuer ainsi à atteindre les objectifs ambitieux de la France en la matière de transition énergétique et écologique

L’association AI Cargo Foundation est aujourd’hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 4,9 M€ HT correspondant à 0,7 TWh cumac pour la période 2022-2025.

Les contributions au fonds du programme « APPEL D’AIR » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par l’association AI Cargo Foundation, en fonction des perspectives budgétaires à moyen terme validées en Comité de pilotage.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage qui se réunira a minima semestriellement.

Les propositions devront préciser :

- Le montant en euro et le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac que l’obligé s’engage à financer pour APPEL D’AIR sur 2023-2025 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau de son obligation pour la période P5 et pour l’année 2023, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d’autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (un défaut d’informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE et du sujet du report modal des marchandises vers le fleuve, le maritime (cabotage) et le fer ;
- L’intérêt et l’engagement de l’obligé dans la transition écologique ainsi que les politiques, programmes et actions visant à rendre durable le transport de marchandises, en interne à l’entreprise (vis-à-vis des salariés, procédures internes relatives aux achats et à leur transport, ...) comme à l’externe.
- Les propositions d’appui à la mise en œuvre du programme APPEL D’AIR et notamment en matière de relais du programme

Il est proposé d’ouvrir le financement par tranches de 100 GWh cumac, soit 0,7 M€ chacune.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, l’association AI Cargo Foundation sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n’ayant pas ou peu financé de programme à ce stade ou ayant un faible ratio entre financement de programmes CEE et obligation (30% de la note finale) ; les candidats n’ayant pas financé de programme recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE et du sujet du report modal des marchandises vers le fleuve, le maritime) et le fer (20% de la note finale)
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur du transport marchandises durables (20% de la note finale)
- Sous-critère 4 = Qualité de l’offre (30% de la note finale) au regard de la clarté des propos, des propositions d’appui à la mise en œuvre du programme APPEL D’AIR et notamment en matière de relais du programme.

Cet appel à financeurs s’inscrit dans le cadre des principes de sélection et financement des programmes CEE en 5ème période (doctrine) dont le détail est disponible sous: <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition par mail en PDF sur papier à entête et signées à Antoine Sorbier (antoine.dusorbier@aicargofoundation.org) avant le 4 septembre 2023 à 13h00.

PROGRAMME CEE AVELO 3

Programme n° PRO INNO 76

L'ADEME lance un appel à financeurs pour un montant maximum de 30M€ (4,285 TWh cumac)

Le programme CEE « AVELO 3 », porté par l'ADEME, vise à poursuivre la dynamique engagée par les programmes CEE [AVELO](#) et [AVELO 2](#), en accompagnant 350 collectivités peu ou moyennement denses dans la planification, l'expérimentation et l'animation de leur politique cyclable.

L'ADEME est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de trente millions d'euros (30 M€) correspondant à **4,285 TWh cumac** pour la période 2023-2026.

Les obligés intéressés ont jusqu'au 4 septembre 2023 – 13h00 pour proposer un engagement.

Les contributions au fonds du programme « AVELO 3 » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par l'ADEME, en fonction des perspectives budgétaires à moyen-terme validées en Comité de pilotage. Ces contributions auront lieu à partir de la mi-septembre 2023 et au plus tard avant le 31 décembre 2026. En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par l'ADEME dès la réception des fonds (à l'exception du dernier appel), lesquelles donneront droit à des CEE à hauteur de 1 MWh cumac pour 7 € versés au fonds du programme (montant fixé par arrêté du Ministre en charge de l'énergie).

Il est proposé d'ouvrir le financement par tranche de 100 GWh cumac, soit 0,7 M€ chacune

Les partenaires financeurs seront membres du Comité de pilotage (COFIL) de « AVELO 3 », qui se réunira périodiquement.

Les propositions devront préciser :

- Le montant en euro et le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac que l'obligé s'engage à financer pour AVELO 3 sur 2023-2026 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau de son obligation pour la période P5 et pour l'année 2023, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue) ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques de promotion de l'usage du vélo comme mode de transport, en interne à l'entreprise comme à l'externe.

Afin de déterminer les candidats éligibles à cet appel à financement, l'ADEME sélectionnera les offres selon les critères suivants :

1. Priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade ou ayant un faible ratio entre financement de programmes CEE et obligation (25 % de la note finale)
2. Connaissance du dispositif CEE et de l'enjeu du report modal en faveur des mobilités actives (25% de la note finale)
3. Engagement dans les politiques de promotion de l'usage du vélo (25 % de la note finale)
4. Qualité de l'offre (25% de la note finale) au regard de la clarté des propos, des propositions d'appui à la mise en œuvre du programme et notamment en matière de relais.

Si le cumul des offres proposées par les obligés sélectionnés dépasse le montant de trente millions d'euros (30 M€), une clé de répartition des fonds « AVELO 3 » disponibles sera élaborée sur la base des propositions de chacun des obligés candidats sélectionnés. Un prorata de la participation de chacun des financeurs sera, par ailleurs, fait pour chaque émission d'appel de fonds effectuée au cours du programme.

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et financement des programmes CEE en 5ème période (doctrine) dont le détail est disponible sous <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>.

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition par mail en PDF sur papier à entête et signées à Yann TREMEAC (yann.tremeac@ademe.fr) avant le 4 septembre 2023 à 13h00.

PROGRAMME REMOVE

Programme n° PRO-INNO-65

L'ADEME lance un appel à financeurs pour un montant maximum de 14,7 millions d'euros (2,1 TWh cumac)

L'ADEME lance un second appel à financement pour le programme CEE « REMOVE », programme de report modal et de l'amélioration de la performance énergétique des flottes de transport de marchandises massifié (fluvial, ferroviaire et cabotage maritime).

Les obligés intéressés ont jusqu'au 4 septembre 2023 à 13h00 pour proposer un engagement.

Le programme CEE « **REMOVE** », porté par l'Agence de la transition écologique (ADEME), a pour ambition d'intensifier et d'accompagner l'amélioration des performances énergétiques et environnementales des flottes pour le transport de massifié de marchandises (fluviale, ferroviaire, cabotage maritime et pêche professionnelle) ainsi que des moyens de manutention associés. Le programme vise également à accélérer le développement à grande échelle du report modal des marchandises de la route vers les autres modes, en particulier en incitant les acteurs à créer un volume d'affaires suffisant en faveur des modes massifiés pour rendre ces filières compétitives notamment au regard de leur coût par rapport au transport de marchandises par la route.

Le présent programme sera un levier utile aux acteurs de la chaîne de transport et logistique pour favoriser la transition énergétique et écologique, et contribuer ainsi à atteindre les objectifs ambitieux de la France en la matière.

Les porteurs associés de REMOVE sont Voies navigables de France (VNF), Entreprises Fluviales de France (E2F), l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP), le Cluster Maritime Français (CMF), l'union des Entreprises de Transport et de Logistique de France (TLF), l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF), la Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR) et l'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE).

L'ADEME est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 14,7 M€ millions d'euros HT correspondant à 2,1 TWh cumac pour la période 2023-2025. Les contributions au fonds du programme « REMOVE » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par l'ADEME, en fonction des perspectives budgétaires à moyen terme validées en Comité de pilotage.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage qui se réunira a minima semestriellement.

Les propositions devront préciser :

- Le montant en euro et le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac que l'obligé s'engage à financer pour REMOVE sur 2023-2025 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;

- Le niveau de son obligation pour la période P5 et pour l'année 2023, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE et du sujet du report modal des marchandises vers le fleuve, le maritime (cabotage) et le fer ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans la transition écologique ainsi que les politiques, programmes et actions visant à rendre durable le transport de marchandises, en interne à l'entreprise (vis-à-vis des salariés, procédures internes relatives aux achats et à leur transport, ...) comme à l'externe.
- Les propositions d'appui à la mise en œuvre du programme REMOVE et notamment en matière de relais du programme

Il est proposé d'ouvrir le financement par tranches de 100 GWh cumac, soit 0,7 M€ chacune.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, l'ADEME sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade ou ayant un faible ratio entre financement de programmes CEE et obligation (30% de la note finale) ; les candidats n'ayant pas financé de programme recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE et du sujet du report modal des marchandises vers le fleuve, le maritime (cabotage) et le fer (20% de la note finale)
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur du transport marchandises durables (20% de la note finale)
- Sous-critère 4 : Qualité de l'offre (30% de la note finale) au regard de la clarté des propos, des propositions d'appui à la mise en œuvre du programme REMOVE et notamment en matière de relais du programme.

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et financement des programmes CEE en 5ème période (doctrine) dont le détail est disponible sous <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition par mail en PDF sur papier à entête et signées à Yann Tréméac (yann.tremeac@ademe.fr) avant le 4 septembre 2023 à 13h00.

PROGRAMME Mon Accompagnateur Rénov'

Programme n° PRO-INFO-55

L'Anah lance un appel à financeurs pour un montant maximum de 300 M€

(40 TWh cumac dont au plus 20 TWh cumac de CEE PE)

Le programme CEE « **Mon Accompagnateur Rénov' (MAR')** », porté par l'Anah, Agence nationale de l'habitat, a pour ambition de financer les dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique nécessaires à l'obtention des primes pour travaux en logement individuel et collectif.

Le dispositif a vocation à constituer la clé de voute de la montée en puissance des rénovations performante des logements à travers deux objectifs :

- Accompagner de bout en bout les ménages et syndicats de copropriétaires sur les aspects techniques, administratifs, financiers et sociaux du projet de rénovation (la réalisation d'un audit énergétique qualifié lors de la prestation permettra de proposer un projet de rénovation performante) ;
- Conditionner les aides de l'Etat à la rénovation performante à un accompagnement.

Les obligés intéressés ont jusqu'au **lundi 4 septembre 2023 – 13h** pour proposer un engagement.

Le programme CEE **Mon Accompagnateur Rénov'** déploiera les actions suivantes :

- Le financement des accompagnements des ménages aux revenus très modestes, donnant lieu à la délivrance de CEE au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique ;
- Le financement des accompagnements des ménages aux revenus modestes, intermédiaires et supérieurs, donnant lieu à la délivrance de CEE classiques ;
- Le financement de l'accompagnement pour travaux en faveur des syndicats des copropriétaires, donnant lieu à la délivrance de CEE classiques ;
- Le soutien au déploiement par les collectivités d'une offre territoriale d'accompagnement.

L'Anah est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 300 millions d'euros HT correspondant à 40 TWhcumac dont au plus 20 TWhcumac PE, au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique, (à 8 €/MWhc) et le reste en TWhcumac CL (à 7 €/MWhc) pour la période 2024-2026.

Il est proposé d'ouvrir le financement en 20 tranches de 2 TWhcumac (dont au maximum 1 TWhcumac PE).

Les contributions au programme **Mon Accompagnateur Rénov'** seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et pourront intervenir jusqu'au 31 décembre 2026.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COPIL) qui se réunira *a minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le montant en euros et le volume correspondant par tranche de 2 TWh cumac que l'obligé s'engage à financer sur 2024-2026 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau de son obligation pour la période P5 et pour l'année 2023, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques de promotion de rénovation énergétique du logement, son expertise dans le domaine de la rénovation énergétique des logements et de l'accompagnement à la rénovation ;
- Les propositions d'appui à la mise en œuvre du programme Mon Accompagnateur Rénov' et notamment en matière de relais du programme.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade ou ayant un faible ratio entre financement de programmes CEE et obligation (30% de la note finale) ; les candidats n'ayant pas financé de programme recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (20% de la note finale)
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques de promotion de rénovation énergétique du logement (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 4 = Qualité de l'offre (30% de la note finale) au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme Mon Accompagnateur Rénov', des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc.

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à l'Anah par mail en PDF sur papier à en-tête et signé à Ingrid BABLED et Béatrice CHAMPAGNE, aux adresses mails suivantes : ingrid.babled@anah.gouv.fr & Beatrice.Champagne@anah.gouv.fr, avant le lundi 4 septembre 2023 à 13h00.